



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3577^e séance

Vendredi 15 septembre 1995, à 12 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fulci	(Italie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Henze
	Argentine	Mme Cañas
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Thayeb
	Nigéria	M. Egunsola
	Oman	M. Al-Sameen
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation au Libéria

Douzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
(S/1995/781)

La séance est ouverte à 12 h 25.

**Souhaits d'adieu à M. Jean-Bernard Mérimée,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant que nous commençons nos délibérations, je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, dire un chaleureux au revoir à notre cher collègue, l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, qui, je regrette de devoir le dire, quitte New York pour prendre son nouveau poste d'Ambassadeur de France en Italie.

À tous les membres du Conseil, son esprit éclairé manquera beaucoup. Sa présidence du Conseil au mois de mai a été un exemple de sagacité, d'efficacité et, surtout, d'intelligence et de bonne humeur. Moi-même, dans l'exercice de mes fonctions au cours de ce mois, je me suis constamment inspiré de la façon dont il a mené nos débats et de son approche novatrice des questions délicates et critiques dont nous sommes constamment saisis.

Mais, si je peux me permettre de parler en ma qualité d'Ambassadeur d'Italie, ce qui est une perte pour le Conseil de sécurité est un gain pour l'Italie, car je sais que les très immenses qualités dont nous avons eu le grand privilège de profiter seront pareillement appréciées dans ma capitale.

M. Mérimée : Je ne m'attendais pas, Monsieur le Président, à des mots aussi élogieux; je vous en remercie.

Le travail du Conseil de sécurité étant un travail collectif, tout ce que vous avez dit n'aurait pas pu se faire sans l'aide que j'ai reçue des uns et des autres, et, encore une fois, je les en remercie de tout coeur.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté.

La situation au Libéria

**Douzième rapport du Secrétaire général sur la
Mission d'observation des Nations Unies au
Libéria (S/1995/781)**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Ghana et du Libéria des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique

habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lamptey (Ghana) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du douzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/781).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/790, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'aimerais attirer l'attention sur la modification suivante à apporter à la version provisoire du projet de résolution contenu dans le document S/1995/790. Le huitième alinéa du préambule devrait se lire comme suit :

«Soulignant qu'il est nécessaire que toutes les parties libériennes respectent pleinement et mettent en oeuvre intégralement tous les accords qu'elles ont conclus et tous les engagements qu'elles ont pris, notamment en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation des combattants et la réconciliation nationale.»

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1995/742, lettre datée du 25 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de l'«Accord d'Abuja complétant les Accords de Cotonou et d'Akosombo précisés ultérieurement par l'Accord d'Accra»; et S/1995/756, lettre datée du 30 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte d'une lettre datée du 28 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du

Ghana, contenant le texte de l'«Accord d'Abuja complétant les Accords de Cotonou et d'Akosombo précisés ultérieurement par l'Accord d'Accra».

Le premier orateur est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamptey (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité, ce dont je vous remercie.

Mon gouvernement a jugé bon que j'évoque devant le Conseil les événements positifs relatifs au processus de paix au Libéria ainsi que les ressources financières et matérielles considérables qui seraient nécessaires pour rétablir la paix et l'ordre public dans ce pays au moment où le Conseil envisage de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Le 19 août 1995, l'Accord d'Abuja sur le Libéria a été signé par toutes les parties libériennes, militaires et civiles, afin de compléter les Accords de Cotonou et d'Akosombo précisés ultérieurement par l'Accord d'Accra.

À la suite de cet important événement, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans tout le Libéria à minuit le 26 août 1995. À ce jour, il n'y a pas eu de violation grave du cessez-le-feu.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord d'Abuja, un Conseil d'État de six membres, placé sous la direction du professeur Wilton Sankawulo, a été mis en place à Monrovia le 1er septembre 1995 en tant que gouvernement de transition, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en présence du Président de la République du Ghana et du Président de la CEDEAO, S. E. le capitaine Jerry John Rawlings. À cette cérémonie émouvante et animée étaient également présents les représentants des autres chefs d'État et de gouvernement de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest : le Président C. Banana, personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le Libéria; l'Ambassadeur Dane Smith, Envoyé spécial du Président Clinton pour le Libéria; et l'Ambassadeur Nyakyi, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Libéria.

Après bien des échecs et des faux départs, la guerre civile au Libéria, qui dure depuis six ans déjà — avec ses conséquences dévastatrices pour le peuple du Libéria et la

destruction ruineuse des infrastructures du pays — a finalement cessé. Nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel.

Les États de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, qui sont eux-mêmes dans une situation économique extrêmement difficile, ont supporté un énorme fardeau en essayant de contenir la guerre civile au Libéria et de ramener la paix dans ce pays martyr. Le Nigéria et le Ghana, en particulier, se sont sentis obligés de consentir d'énormes sacrifices pour faire en sorte que la situation au Libéria devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Nos pays sont maintenant épuisés.

C'est donc au tour de l'Organisation des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui sont les siennes et de réunir les ressources matérielles et financières nécessaires pour que l'espoir de voir régner l'ordre public et une paix durable au Libéria devienne une réalité. Il appartient donc à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités à l'égard du Libéria.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité proroge de manière significative le mandat de la MONUL. Mais, au-delà de cette prorogation, le Conseil a aussi le devoir d'appuyer toutes les mesures proposées par le Secrétaire général en vue d'obtenir les ressources nécessaires pour les tâches à venir. Au nombre de ces tâches il y a le renforcement sensible des forces du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat, à savoir déployer les forces de l'ECOMOG à travers tout le Libéria; à fermer toutes les frontières du Libéria; à contrôler tous les points de passage par terre, par mer et par air, afin de s'assurer qu'aucune arme ou munition ne pénètre au Libéria; à cantonner et à désarmer les combattants de toutes les factions; à établir des barrages routiers pour contrôler les mouvements d'armes et contribuer à orienter les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays; à organiser des patrouilles systématiques partout dans le pays; à procéder à des patrouilles de confiance pour créer une atmosphère propice à la tenue d'élections libres et honnêtes.

Le processus consistant à désarmer les combattants doit être mené à bien par l'ECOMOG en coordination avec la MONUL et en collaboration avec le gouvernement de transition. Le déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL, qui doit s'opérer entre le 2 octobre et le 14 novembre 1995, sera précédé, du 5 au 26 septembre 1995, par le dégagement des forces en conflit. Les combattants doivent être emmenés vers les lieux de rassemblement et de cantonne-

ment du 9 novembre au 31 décembre 1995, le désarmement commençant le 1er décembre 1995.

Les ressources financières dont l'ECOMOG aura besoin pour s'acquitter de son mandat sont évaluées à 90 588 960 dollars, et un état détaillé en a déjà été communiqué à l'ONU. La MONUL, quant à elle, aurait besoin de 62 894 776 dollars pour cette mission. Les besoins totaux pour le Libéria s'élèveraient donc à près de 153 millions de dollars. Afin de ne pas abuser du temps du Conseil, je joins en annexe à ma déclaration un état détaillé de ces besoins, qui, j'en suis certain, fera partie des documents dont le Conseil de sécurité sera saisi à ce sujet.

En sa qualité de Président de la CEDEAO, le Président Rawlings vient d'envoyer une communication à ce sujet au Secrétaire général. Je vais citer une partie de son fervent appel :

«... le processus de paix au Libéria s'engage maintenant vers les étapes particulièrement délicates du dégagement, du cantonnement, du désarmement et de la réintégration des anciens combattants dans la vie civile. La vie et la sécurité de tous les Libériens dépendent du succès de l'application de ces programmes. Ces programmes exigent la fourniture de ressources matérielles et financières et un appui logistique à l'ECOMOG et au Libéria. J'espère ardemment que vous nous viendrez en aide et que vous saurez convaincre l'ONU du fait qu'elle doit assumer un rôle plus actif dans la recherche de la paix au Libéria en mettant d'urgence à notre disposition les ressources que je viens de mentionner... L'urgence de ces demandes se fonde sur le besoin de conserver l'élan positif qui a été imprimé au mouvement de paix parmi les Libériens grâce à l'Accord de paix d'Abuja. Faute de conserver cet élan, la tâche consistant à protéger la paix au Libéria serait beaucoup plus ardue...»

Grâce à la ténacité et à la cohérence dont il a été fait preuve nous sommes sur le point de remporter au Libéria une grande victoire pour la communauté internationale et de réaliser l'espoir consacré dans la Charte. Le Ghana lance un appel aux membres pour qu'ils assument leurs responsabilités.

Sur l'invitation du Président, M. Wisseh (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Libéria.

M. Wisseh (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 1995. Nous sommes certains que grâce à votre direction éclairée les travaux du Conseil enregistreront de nouveaux succès. À votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Indonésie, nous exprimons notre gratitude pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également transmettre les sentiments de sincère gratitude de la délégation libérienne au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le vif intérêt qu'il continue de manifester à la recherche d'une paix durable au Libéria. Dans cette recherche, il n'a cessé de recommander que l'ONU continue de jouer son rôle au Libéria. Son douzième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) contenu dans le document S/1995/781, est un rapport détaillé et lucide qui constitue la base de cette réunion, rend compte des progrès réalisés dans le processus de paix et propose des mesures concrètes que le Conseil doit prendre pour maintenir l'élan acquis vers un règlement définitif du conflit libérien.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'avoir pris des mesures audacieuses et décisives — motivées par des considérations humanitaires — en vue de sauver le Libéria et sa population du carnage qui a explosé en 1990. Grâce à cette manifestation concrète de fraternité et de solidarité africaines, ils ont donné un sens concret à l'injonction biblique, à savoir que nous devons être les gardiens de nos frères. Avec l'envoi de contingents de maintien de la paix, appuyés presque entièrement par les maigres ressources de leurs pays, ils ont donné le sang, la sueur et les larmes de leurs peuples pour offrir aux Libériens une alternative pacifique à la guerre. Lorsque des incidents regrettables ont menacé de faire dérailler le processus de paix, le Groupe de contrôle de la CEDEAO a bravement fait preuve de sa valeur militaire en déjouant ces desseins.

Il est certain que la présence de l'ECOMOG au Libéria n'est pas exempte des frustrations et des humiliations qui accompagnent habituellement ces opérations. Cependant, grâce à une sage décision politique, la CEDEAO a maintenu le cap. Et finalement, après des années de diplomatie laborieuse, les résultats cumulatifs de plusieurs accords de paix ont abouti à la signature de l'Accord d'Abuja, qui modifie et complète les Accords de Cotonou et d'Akosombo, tels que précisés ultérieurement par l'Accord d'Accra.

Cet accord est mis en oeuvre et offre de meilleures perspectives pour un règlement pacifique définitif de la crise libérienne. À cet égard, la délégation libérienne félicite le Président de la CEDEAO, M. Jerry J. Rawlings, du Ghana, qui a su faire preuve de très grands talents diplomatiques pour encourager les dirigeants des factions à surmonter leurs divergences, ce qui, notamment, a permis d'aboutir à l'Accord d'Abuja. Nous félicitons également le Gouvernement nigérien de son importante contribution aux négociations et le remercions d'avoir accueilli la réunion. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Nyakyi, et le révérend Canaan Banana, personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), méritent d'être loués pour le rôle qu'ils ont joué en tant que facilitateurs.

La délégation libérienne estime que l'un des succès notables de la participation de la CEDEAO au Libéria sera le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Cela permettra à la CEDEAO de poursuivre son objectif d'intégration économique de la région.

On se souviendra que dans sa résolution 1001 (1995) du 30 juin 1995, le Conseil de sécurité a mis plusieurs conditions à la prorogation du mandat de la MONUL. Entre autres, le Conseil a demandé aux parties libériennes de faire des progrès sérieux et substantiels sur la voie de l'application des accords d'Akosombo et d'Accra et demandé instamment la mise en place du Conseil d'État, le rétablissement d'un cessez-le-feu complet et effectif et le désengagement de toutes leurs forces.

Dans ce contexte, et conformément à l'Accord d'Abuja signé par les parties le 19 août 1995, le Conseil d'État a été mis en place le 1er septembre 1995. Le Cabinet a été nommé et dirige le pays. Le cessez-le-feu, rétabli le 26 août 1995, est généralement appliqué, malgré quelques escarmouches dans le comté de Lofa, où le Comité mixte des violations du cessez-le-feu examine la situation.

Dans ces conditions, les Libériens espèrent plus que jamais que ces cinq années de guerre appartiendront bientôt au passé. Les armes se sont tues et la liberté de déplacement est rétablie. La nation tout entière s'engage dans la tâche délicate qui consiste à cicatriser les blessures amères causées par la guerre, afin de favoriser une véritable réconciliation, ainsi que l'unité et la stabilité.

Par ailleurs, le Gouvernement met au point des stratégies pour relancer l'économie. À court terme, il s'efforce de répondre aux besoins d'alimentation et de soins de santé

de la population, de rouvrir les écoles situées dans des zones maintenant accessibles et sous son contrôle, et de rétablir le courant électrique, l'eau potable et les autres services sociaux dans la capitale. Des discussions se déroulent sur la question clef de la réintégration des ex-combattants dans la société civile.

S'agissant du développement à long terme du pays, les investisseurs privés sont encouragés à revenir pour aider à la revitalisation du secteur privé de l'économie. Pour ce faire, le Libéria aura besoin, dans un proche avenir, d'une assistance étrangère notable.

Cependant, tous ces efforts ne peuvent être poursuivis que dans une solide atmosphère de paix et de sécurité. Le Gouvernement oeuvre donc de concert avec le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et de la MONUL, pour mettre en oeuvre, en temps opportun, les éléments essentiels de désarmement et de démobilisation des combattants, tel que stipulé dans tous les accords pertinents. Nous nous joignons à l'appel demandant que l'ECOMOG reçoive des ressources financières supplémentaires et d'autres moyens de soutien logistique afin de s'acquitter de son mandat.

Pendant cinq ans, la CEDEAO a supporté un fardeau considérable pour maintenir sa présence au Libéria. Et conformément à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, qui encourage la conclusion d'accords régionaux dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, au moyen de la création et de l'envoi de la MONUL, a complété les efforts de la CEDEAO. La participation de la MONUL au processus de paix a donné aux Libériens la certitude que la communauté internationale est attentive à leur volonté de rétablir la paix et la normalité au Libéria, et qu'elle appuie cette volonté. En conséquence, le Gouvernement et le peuple libériens espèrent que les Nations Unies fourniront un appui financier accru à l'ECOMOG. Car lorsqu'un gouvernement démocratiquement élu sera inauguré au Libéria, la coopération entre la CEDEAO et les Nations Unies sera vraiment inscrites dans les annales de l'Organisation comme une réussite unique en son genre, dont les leçons pourraient s'appliquer à d'autres conflits dans le monde.

À ce stade, la délégation libérienne voudrait remercier tous les États Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont apporté et continuent d'apporter une aide humanitaire grandement nécessaire afin de soulager la misère et la souffrance du peuple libérien.

Vu que le projet de résolution prévoit la prorogation du mandat de la MONUL et contient des éléments importants, dont la mise en oeuvre est cruciale pour assurer la transition de la guerre à la paix au Libéria, la délégation du Libéria recommande au Conseil de l'adopter à l'unanimité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été oralement modifié, dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Egunsola (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, souhaiter à l'Ambassadeur Mérimée, de la France, plein succès dans ses nouvelles fonctions et bonne chance.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son douzième rapport intérimaire sur la situation au Libéria et de la façon dont la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) s'acquitte de sa tâche. Le rapport, selon nous, donne un juste compte rendu de l'évolution sur le terrain depuis l'adoption de la résolution 1001 (1995) du 30 juin 1995. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité avait exigé des parties libériennes qu'elles satisfassent à certaines conditions pour que le mandat de la MONUL puisse être renouvelé. Il demandait en outre aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'harmoniser leurs politiques sur le Libéria.

Je crois qu'il est juste de dire qu'une percée dans la recherche de la paix au Libéria s'est produite à la suite de la conclusion des pourparlers et de l'Accord d'Abuja et de l'accord intervenu entre les parties et signé le 19 août 1995, accord qui modifie et complète les Accords de Cotonou et d'Akosombo, tels qu'ils ont été précisés par la suite par l'Accord d'Accra.

En tant que représentant du Nigéria, dont le Gouvernement et le peuple ont consenti d'énormes efforts à la recherche de la paix au Libéria, je suis heureux de noter aujourd'hui les progrès significatifs enregistrés par les

parties libériennes sous l'égide de la CEDEAO. À la suite de la signature de l'Accord d'Abuja, un cessez-le-feu effectif a été institué dans l'ensemble du Libéria. Le Conseil d'État a été installé et fonctionne actuellement. Les factions ont commencé à désengager leurs forces, et nous disposons d'un nouveau calendrier et d'un programme de mise en oeuvre des Accords. Par ailleurs, l'amélioration du climat politique et sécuritaire a eu des effets positifs sur la fourniture d'aide humanitaire.

Avant l'Accord d'Abuja, plusieurs autres accords avaient été signés pour être ultérieurement rompus par les parties. Néanmoins, le sentiment général est qu'il existe une différence qualitative dans les attitudes des parties au nouvel Accord et dans leur attachement à un règlement pacifique. Nous partageons cet optimisme, dû en grande partie aux facteurs suivants : d'abord, la reconnaissance par les dirigeants des diverses factions que le peuple du Libéria est véritablement las de la guerre; et deuxièmement, le fait que les dirigeants des factions eux-mêmes composent maintenant le Conseil d'État.

Néanmoins, nous réalisons qu'en dépit de ces développements positifs, le véritable test du nouvel engagement des parties libériennes en faveur de la paix réside dans leur volonté d'appliquer les principaux aspects de l'Accord, notamment le désengagement, le cantonnement et le désarmement, tels que prévus dans le calendrier révisé d'exécution.

Les dirigeants de la CEDEAO ont joué leur rôle, et les parties libériennes ont fait ce que le Conseil de sécurité attendait d'elles. Ils attendent maintenant de voir ce que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, est prêt à faire pour aider les parties libériennes à mettre en oeuvre tous leurs accords et pour appuyer l'ECOMOG, l'initiative sous-régionale à qui a été confiée la responsabilité principale, au titre de l'Accord de Cotonou et des accords ultérieurs, de la mise en oeuvre des éléments clefs de l'Accord. Le Secrétaire général a observé, à juste titre, au paragraphe 40 de son rapport, que bien que le succès du processus de paix au Libéria dépende principalement de la bonne volonté des parties libériennes, il existe néanmoins plusieurs éléments critiques dans ce processus, qui requièrent le soutien et l'engagement pleins et entiers de la communauté internationale, y compris le désarmement et la démobilisation, la réintégration dans la vie civile de quelque 50 000 à 60 000 combattants, et l'assistance à l'ECOMOG.

L'ECOMOG a été jusqu'ici entravé dans l'exécution de sa difficile mission par un manque de ressources finan-

cières et logistiques. Sans les ressources nécessaires, l'ECOMOG ne peut se déployer dans l'ensemble du pays pour superviser la pleine mise en oeuvre des divers éléments de l'Accord d'Abuja. La réaction au Fonds d'affectation spéciale établi par le Secrétaire général n'a pas été jusqu'ici très encourageante. Si nous remercions les États Membres qui ont contribué aux efforts de paix et au Fonds d'affectation spéciale, nous devons dire qu'il faut faire davantage pour appuyer l'ECOMOG. À cet égard, nous espérons que la proposition du Secrétaire général d'organiser une conférence d'annonce de contributions pour le Libéria, spécifiquement destinée à recueillir les ressources nécessaires à l'ECOMOG, se réalisera bientôt, et nous demandons à la communauté internationale d'y répondre avec générosité.

À propos du projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation est heureuse de souscrire à la recommandation du Secrétaire général en faveur du renouvellement du mandat de la MONUL jusqu'au 31 janvier 1996. Cependant, nous aurions souhaité à ce stade que le Conseil s'engage à rétablir complètement l'effectif de la MONUL en tant que ferme expression d'appui politique et d'engagement du Conseil en faveur du processus de paix au Libéria. Nous notons, néanmoins, les discussions en cours entre l'ECOMOG et la MONUL au sujet d'une nouvelle conception des opérations pour la MONUL, y compris dans ses rapports avec l'ECOMOG, et nous attendons avec intérêt la recommandation du Secrétaire général à cet égard.

Enfin, le message de ma délégation aux parties libériennes est le même que par le passé, à savoir que tout ce que nous pouvons faire en tant qu'États Membres de la région, et ce que nos efforts collectifs en tant que membres de la communauté internationale peuvent faire, est de créer un environnement propice à la négociation et au dialogue entre les parties. C'est à elles de saisir l'opportunité qui s'est ainsi créée de travailler pour la paix. Elles ont maintes et maintes fois laissé passer pareilles opportunités, et nous les exhortons à ne pas permettre que celle-ci connaisse un sort similaire.

Ma délégation, évidemment, votera en faveur du projet de résolution.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Comme vous, Monsieur le Président, ma délégation regrette le départ de notre ami, l'Ambassadeur Mérimée. Son amitié nous manquera, sans parler de son élégance.

La signature de l'Accord d'Abuja par les parties et les dirigeants politiques au Libéria, le 26 août 1995, et la mise en place du Conseil d'État, le 1er septembre, ont largement fourni aux dirigeants politiques du Libéria l'occasion de mettre fin aux tueries insensées et aux destructions qu'ils avaient infligées à leur pays et à leur peuple pendant longtemps. La liesse spontanée à Monrovia, au cours de la cérémonie de prestation de serment des membres du Conseil d'État, a été une démonstration claire et nette des aspirations du peuple libérien à la paix et au retour de son pays à la normalité. Les dirigeants politiques et les parties intéressées ont été les témoins de la véritable expression du souhait du peuple libérien, et il n'est que juste qu'ils respectent la volonté du peuple en déployant des efforts concertés pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de violations du cessez-le-feu. Le cessez-le-feu doit continuer de s'appliquer et rester effectif, conformément au désir de paix future, clairement exprimé par le peuple. Il importe que les parties fassent la preuve au plus vite de leur attachement à la paix en appliquant rapidement les autres aspects de l'Accord d'Abuja, afin de rendre le processus de paix irréversible.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle, l'ECOMOG, ont été à l'avant-garde de la recherche d'une paix durable au Libéria. Ils n'ont cessé de rechercher la paix au Libéria malgré la réticence des dirigeants politiques des factions combattantes au Libéria et l'impatience et le désespoir de la communauté internationale.

La patience dans la poursuite d'une noble cause est souvent payante en fin de compte. C'est la patience qui a permis à l'ECOMOG d'aboutir aujourd'hui à un accord de paix si fécond, qui est, en fait, un accord de paix conclu in extremis, alors que les Nations Unies menaçaient d'abandonner le peuple libérien à son sort. Ma délégation salue les efforts de l'ECOMOG et se félicite, en particulier, du rôle déterminant joué par les Gouvernements ghanéen et nigé-

rian. Nous nous félicitons également du rôle de facilitateur joué par l'Ambassadeur Nyakyi, Représentant spécial du Secrétaire général, et par le révérend Banana, du Zimbabwe, personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

La résolution 1001 (1995), entre autres choses, demandait aux États voisins du Libéria d'harmoniser leurs politiques dans leur approche de la situation au Libéria. La résolution déclarait également que le Conseil de sécurité était disposé à rétablir les effectifs complets de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) si des progrès sensibles étaient réalisés dans le processus de paix. Les politiques des voisins du Libéria à l'égard du conflit au Libéria sont en harmonie, et les parties libériennes ont fait exactement ce que la communauté internationale exigeait d'eux. Une occasion de paix durable existe à présent au Libéria, et le Conseil de sécurité ne doit pas manquer de fournir une assistance aux Libériens afin de consolider rapidement cette paix. De nombreux défis existent qui, si on ne les relève pas d'urgence, sont susceptibles d'annihiler les acquis qui ont été obtenus jusqu'à présent. À cet égard, il faut compléter les effectifs de la MONUL, comme le prévoit le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis. D'une part, cela serait conforme au libellé du paragraphe 6 de la résolution 1001 (1995) du 30 juin 1995. Et, d'autre part, ce serait un message fort lancé aux Libériens, qui leur indiquerait que la communauté internationale est prête à les aider s'ils sont eux-mêmes prêts à régler leurs différends.

L'ECOMOG a un rôle important à jouer dans la surveillance du cessez-le-feu, dans le désarmement et dans la démobilisation des combattants. Ma délégation partage pleinement les sentiments exprimés au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution et espère que la communauté internationale y répondra de façon positive et concrète en fournissant un appui financier et logistique à l'opération de maintien de la paix sous-régionale, l'ECOMOG, qui lui permettrait de mettre fin une fois pour toutes à la guerre au Libéria.

Les mois à venir seront très importants pour gérer et favoriser le processus de paix naissant au Libéria. D'énormes problèmes humanitaires se posent qui requièrent notre attention urgente. Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis indique que sur environ 50 000 à 60 000 combattants, 25 % sont des enfants. Il y a 450 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Quelque 800 000 Libériens sont devenus des réfugiés. Ce sont des problèmes qui sont au coeur même du processus de paix au Libéria. Nous attendons donc avec impatience les résultats des

consultations du Secrétaire général avec le Président de la CEDEAO, y compris ses recommandations sur l'éventualité de la tenue d'une conférence d'annonce de contributions pour le Libéria. À cet égard, nous saluons le libellé des paragraphes 8 et 14 du dispositif du projet de résolution.

Le Secrétaire général nous a rappelé que, depuis 1989, au moins 10 accords de paix ont été signés et rompus. Il s'est toutefois montré optimiste en indiquant que les perspectives de paix sont meilleures maintenant qu'elles ne l'ont jamais été. Ma délégation est convaincue que les parties et les dirigeants politiques libériens ont la responsabilité primordiale de concrétiser et d'ajouter foi aux paroles du Secrétaire général. Elles sont essentiellement l'expression des espoirs et des aspirations du peuple libérien et de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Thayeb (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens avant tout à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations à l'Ambassadeur Mérimée à l'occasion de sa nomination en tant que représentant de la France en Italie ainsi que nos meilleurs voeux.

Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport édifiant (S/1995/781), douzième d'une série de rapports intérimaires sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Nyakyi, ainsi qu'aux dirigeants des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de rétablir la paix au Libéria. Dans ce contexte, nous louons les travaux de la réunion des factions libériennes qui s'est tenue à Abuja, en août dernier, qui ont permis d'aboutir à la signature de l'Accord d'Abuja. Nous nous félicitons également du travail acharné accompli par les parties libériennes, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Gouvernement national de transition du Libéria pour contribuer au processus de paix.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis dans lequel le Conseil décide de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 janvier 1996. Ce projet de résolution, présenté à l'origine par le Sommet, arrive à un moment critique dans le processus de paix au Libéria. Nous savons bien que 10 accords de paix antérieurs ont été signés et rompus depuis qu'ont débuté les hostilités entre les factions combattantes, en 1989. Toutefois, nous

sommes certains que les circonstances qui règnent actuellement au Libéria justifient la prorogation du mandat de la MONUL.

Nous jugeons les événements des derniers mois au Libéria très encourageants. Nonobstant les nombreux progrès accomplis, il faut en faire encore bien davantage pour qu'une paix durable puisse s'enraciner. Ma délégation est certaine que ce projet de résolution stipule clairement la nécessité de poursuivre la coopération internationale, régionale et intergouvernementale intégrée qu'exige le règlement de cette longue crise.

Ma délégation appuie particulièrement l'appel lancé par le Conseil dans le projet de résolution en faveur de la consolidation de la paix après le conflit. Si de tels efforts ne sont pas faits pour encourager et fournir une assistance électorale ainsi que pour faciliter la reconstruction de l'infrastructure économique et des institutions au Libéria, une paix durable demeurera incertaine.

La délégation indonésienne réitère d'urgence l'appel que le projet de résolution lance aux États Membres pour qu'ils honorent sans hésitation leurs obligations financières respectives. Les efforts que déploient actuellement l'ECOMOG et d'autres institutions pertinentes des Nations Unies exigent des ressources financières considérables si on veut que le règlement de paix puisse être appliqué sans interruption. Si ces engagements financiers ne sont pas honorés, l'immense travail qui nous attend sera retardé, et il s'en suivra une nouvelle déstabilisation.

Nous sommes certains que le projet de résolution permettra aux parties libériennes de continuer à coopérer et de faire preuve de bonne volonté, ce qui est essentiel au bon dénouement de cette crise. Les décisions du projet de résolution encouragent selon nous l'objectif de la réconciliation nationale tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale du Libéria.

Ma délégation se félicite de l'appui et de la détermination dont fait preuve la communauté internationale, comme il ressort du projet de résolution, dans les efforts qu'elle déploie pour mettre fin à ce conflit tragique et terrible qui a infligé tant de souffrances à toute la région. Nous sommes certains que la pleine application du projet de résolution offrira au Libéria la possibilité d'oublier cette guerre et d'aborder le prochain siècle avec un sentiment d'espoir, de sécurité, de confiance et de prospérité.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à

s'associer aux paroles de regret que vous avez prononcées à l'occasion du départ de l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, de la France, auquel nous souhaitons plein succès dans son nouveau poste diplomatique.

Ma délégation remercie le Secrétaire général du douzième rapport qu'il a soumis au Conseil sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous sommes heureux de noter que, après la conclusion de l'Accord d'Abuja, le 19 août dernier, les parties ont mis en place le Conseil d'État et rétabli un cessez-le-feu général qui est respecté. Nous sommes également satisfaits d'apprendre que l'adoption d'un calendrier pour l'application des dispositions de l'Accord de paix, à partir du cessez-le-feu jusqu'à la tenue d'élections, a favorisé l'amorce du processus de désengagement des forces des parties.

Ce sont là des faits encourageants, car ils semblent avoir permis de dissiper les préoccupations que nous avons exprimées dans le passé au sujet du manque de volonté dont faisaient preuve des factions libériennes pour honorer leurs engagements de même que le peuple libérien pour mettre fin à la guerre. Ma délégation est convaincue qu'en exigeant constamment des dirigeants des factions qu'ils mettent fin au conflit et aux souffrances du peuple libérien, la communauté internationale a facilité la réalisation des progrès tangibles dont fait état le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne le processus de paix. Il convient de louer les précieux efforts déployés par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour faire avancer le processus de paix au Libéria et pour veiller à ce que, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale, les parties prennent l'engagement de signer les Accords de Cotonou, d'Akosombo et d'Accra.

La présence au Libéria du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) méritent également d'être louées. Sans leur intervention, l'histoire du Libéria serait aujourd'hui différente. Nous saluons également les efforts déployés inlassablement par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour faciliter le processus de paix.

Nous souscrivons à l'observation du Secrétaire général, à savoir que malgré la signature de l'Accord d'Abuja et l'aide que les Nations Unies et la communauté internationale peuvent apporter aux parties pour le mettre en oeuvre, ce sont les parties elles-mêmes qui doivent montrer par des faits concrets leur volonté de maintenir la paix. Bien

que la signature dudit accord représente un progrès sensible dans l'application des Accords d'Akosombo et d'Accra, en dernière analyse c'est aux factions et aux dirigeants politiques qu'incombe la responsabilité de trouver une solution définitive à la crise politique et de tirer parti à cette fin de l'étape positive que connaît actuellement le processus de paix.

Les parties libériennes ont encore de nombreuses tâches à accomplir, conformément au calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de paix, à savoir le désengagement, le désarmement et la démobilisation de leurs forces. La présence de la MONUL au Libéria est donc nécessaire, et nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui proroge son mandat jusqu'au 31 janvier 1996.

Enfin, pour appuyer le processus de paix et faire respecter les engagements contractés aux termes de l'Accord, la communauté internationale doit fournir toute l'assistance matérielle possible, que ce soit bilatéralement ou par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spécial pour le Libéria.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la présence du Secrétaire général à notre réunion d'aujourd'hui.

Le proverbe dit que tous les chemins mènent à Rome. Il faut espérer que dans un proche avenir nous nous retrouverons tous à Rome, et qu'avec l'Ambassadeur Mérimée, nous pourrions profiter de l'hospitalité du Gouvernement et du peuple italiens.

Il y a eu récemment une évolution encourageante dans la situation au Libéria, comme le prouvent la signature d'un accord sur un cessez-le-feu général et l'établissement du Conseil d'État par les parties au conflit, à Abuja, le 19 août. La signature de l'Accord d'Abuja représente un important pas en avant de la part des parties dans le processus de paix, et la délégation chinoise salue chaleureusement cet événement.

Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement de transition établi par la suite a obtenu l'appui des dirigeants de toutes les parties et celle du grand public. Les parties au conflit ont demandé à leurs forces respectives de déposer les armes, le désengagement de ces forces a commencé, et le cessez-le-feu semble être respecté.

Les différentes parties ont combattu et dialogué pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis qu'a

commencé la guerre civile au Libéria, en 1989. Les combats ont détruit l'économie libérienne, tué des centaines de milliers de Libériens tandis que des centaines de milliers d'autres sont devenus des réfugiés. Par conséquent, mettre fin rapidement à la guerre civile afin de rétablir la stabilité et la tranquillité dans le pays est conforme à la tendance générale et à la volonté du peuple.

Nous sommes d'avis que le processus de paix au Libéria a prouvé que c'est seulement lorsque les parties en cause font preuve de bonne volonté à l'égard d'un règlement politique et se montrent prêtes à renoncer véritablement à la guerre et à s'engager dans des négociations de paix qu'il peut y avoir une dynamique de paix pour transformer l'hostilité en amitié. Dans certaines régions de conflits — en particulier les conflits qui opposent diverses parties à l'intérieur d'un même pays —, la paix ne peut pas être obtenue par des moyens de coercition ou imposée de l'extérieur.

Nous pensons aussi que la participation active de la communauté internationale, et notamment des organisations régionales, aux activités de médiation et de maintien de la paix, a facilité le processus de paix au Libéria. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts inlassables du Nigéria et du Ghana et du rôle important qu'ils ont joué à cet égard.

Devant l'évolution positive de la situation qui règne actuellement au Libéria, le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) soit prolongé jusqu'au 31 janvier 1996. La délégation chinoise entend s'associer à cette recommandation et elle votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le chemin conduisant à la paix au Libéria ne sera pas facile car les problèmes à régler sont extrêmement complexes. C'est dire que pour arriver à la réconciliation nationale toutes les parties en présence au Libéria devront encore faire d'énormes efforts. Nous espérons sincèrement que les différentes parties continueront à ne ménager aucun effort en faveur du processus de paix, afin que la reconstruction du pays puisse bientôt commencer et que la population puisse reprendre une vie normale.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation regrettera elle aussi notre cher voisin, l'Ambassadeur Mérimée, diplomate accompli et modèle de courtoisie et d'élégance qui incarne la francophonie. Tous nos vœux l'accompagnent à Rome.

Il y a un an, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Mozambique pour voir ce que le Conseil de sécurité pouvait faire pour favoriser la mise en oeuvre d'un accord entre les belligérants, accord qui a permis de sortir le pays d'années de guerre civile. J'ai eu l'honneur de faire partie de cette mission. Nous avons assisté au processus de démobilisation et à l'inscription sur les listes électorales, qui ont abouti à la tenue d'élections libres. L'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), opération de maintien de la paix, est désormais un épisode de l'histoire des Nations Unies, épisode qui, heureusement, représente un succès.

Le succès remporté par le Mozambique et par l'ONUMOZ est un exemple éclatant. Nous devons tirer les leçons de cette expérience et étudier ses facteurs de succès pour les appliquer partout où cela est possible. Le Libéria semble nous donner l'occasion de mettre ces leçons en pratique.

Les premières pierres de l'édifice d'une paix durable ont été posées. Les principales factions de la guerre civile ont enfin mis en place un Conseil d'État et ont convenu d'un processus de dégagement, de cantonnement, de désarmement et de démobilisation et, pour finir, de la préparation d'élections qui doivent avoir lieu le 20 août prochain.

Ce sont les détails qui comptent le plus. La mise en oeuvre de ce plan se heurtera sans doute à un certain nombre de difficultés logistiques, que ce soit l'absence occasionnelle de bonne volonté de l'une ou l'autre partie ou de leurs partisans locaux pour ce qui est de prendre telle ou telle mesure concrète. La possibilité de flambées de violence est grande, et Dieu sait que les armes ne manquent pas dans le pays.

Voilà où l'exemple du Mozambique intervient. Nous pouvons nous en inspirer pour régler définitivement les plus petits détails.

Il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus à ce jour sont immenses, et nous en félicitons les parties. Nous félicitons les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, qui ont supporté le fardeau considérable du déploiement du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), et nous félicitons assurément les Présidents du Ghana et du Nigéria, dont les efforts inlassables et déterminés ont été à juste titre couronnés de succès.

Ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution dont nous sommes saisis. La République tchèque a apporté sa propre contribution modeste au processus de paix

au Libéria. Nous sommes le seul pays européen à avoir déployé un certain nombre d'observateurs militaires sur le terrain pour aider la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans son travail, de même que nos observateurs ont pris part à la mission au Mozambique. Les autorités de mon pays étudient actuellement une demande visant à augmenter encore le nombre de nos observateurs en poste au Libéria.

Nous espérons que le peuple du Libéria et ses dirigeants garderont le cap qu'ils se sont fixé pour que le Libéria émerge de nouveau comme un bastion de paix en Afrique de l'Ouest.

M. Al-Sameen (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous exprimer mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Il ne fait aucun doute que votre talent de diplomate et votre connaissance des questions à l'examen enrichiront grandement nos travaux et nous aideront à aboutir aux résultats escomptés.

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, ainsi qu'aux membres de sa délégation, pour la manière exemplaire dont ils ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi m'associer aux propos éloquentes que vous avez adressés à l'Ambassadeur de France, qui achève sa mission de Représentant permanent de son pays au Conseil de sécurité. Je crois que vous vous êtes fait l'écho de tous les membres du Conseil à ce sujet.

Je voudrais, d'emblée, exprimer les remerciements les plus sincères de ma délégation au Secrétaire général, pour le rapport complet en date du 9 septembre 1995 qu'il nous a présenté et qui est le douzième d'une série de rapports intérimaires concernant la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial au Libéria, M. Nyakyi, ainsi qu'aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et plus particulièrement aux Présidents du Nigéria et du Ghana, pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Libéria.

Ma délégation se félicite de voir que les obligations prévues au titre de la résolution 1001 (1995) du 30 juin 1995 ont été remplies dans une large mesure. À notre avis, le processus de paix au Libéria a connu récemment une évolution positive, qui s'est longtemps fait attendre. Les négociations d'Abuja ont permis d'aboutir à la signature, par les factions libériennes, le 19 août dernier, d'un accord aux termes duquel les parties se sont engagées à rétablir et à respecter le cessez-le-feu ainsi qu'à instituer un nouveau Conseil d'État qui conduirait le pays vers la tenue d'élections censées se tenir en août prochain. Cet accord prévoit également l'adoption d'un calendrier pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Ma délégation se félicite de ces événements importants, qui nous permettent d'espérer que nous parviendrons à un règlement pacifique du conflit libérien.

Il est exact que, dans son rapport, dont s'inspire le présent projet de résolution, le Secrétaire général nous informe que, depuis 1989, il y a déjà eu 10 accords de paix au moins qui ont été signés et rompus par les dirigeants des factions libériennes belligérantes. Toutefois, nous avons plusieurs raisons d'être optimistes, car cette fois, les dirigeants sont déterminés à mettre fin à la guerre civile qui a embrasé leur pays ces six dernières années. Il semble que cette fois, ils ne rateront pas, comme ils l'ont fait auparavant, l'occasion unique qui s'offre à eux de rétablir la paix dans leur pays.

Ma délégation se félicite donc du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter et qui vise à proroger, conformément à la recommandation du Secrétaire général, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), pour une nouvelle période de quatre mois expirant le 31 janvier 1996. L'objectif est de permettre à la Mission de contribuer à l'observation de la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja par les parties libériennes selon le calendrier convenu.

Ma délégation attend avec impatience le rapport que le Secrétaire général a l'intention de présenter au Conseil en octobre prochain. Nous attendons également avec intérêt les recommandations contenues dans ce rapport au sujet de la nouvelle conception des opérations. Nous espérons que ce rapport fera état de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre par les factions libériennes du processus de paix dans leur pays.

Pour terminer, consciente du rôle joué par la MONUL dans la coopération avec le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), et dans l'observation de l'application par les

parties libériennes de l'Accord d'Abuja, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Oman des aimables paroles qu'il m'a adressées. Aucune autre délégation n'a demandé à prendre la parole avant le vote. Je vais donc maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/1995/790, tel qu'il a été modifié oralement sous sa forme provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement dans sa version provisoire, est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1014 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter bonne chance à l'Ambassadeur Mérimée, et lui dire combien sa présence nous manquera au Conseil.

La guerre et la dévastation au Libéria sont une tragédie qui afflige depuis trop longtemps la population de ce malheureux pays et de ses voisins de la sous-région. Mais l'accord conclu ces dernières semaines par les factions belligérantes a fait renaître un espoir de paix.

Les États-Unis se félicitent chaleureusement de cette évolution positive de la situation au Libéria. Si l'on se souvient de la situation qui prévalait la dernière fois que le Conseil a examiné cette question, on peut voir que des progrès sensibles ont été réalisés. Nous saluons les efforts déployés par les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment le Ghana et le Nigéria, ainsi que ceux du Secrétaire général, de son Représentant spécial et de l'Organisation de l'unité africaine qui, tous, ont fait avancer le processus de paix jusqu'au stade actuel.

L'adoption de cette résolution, qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), montre que le Conseil reconnaît que les factions belligérantes au Libéria ont pris les importantes mesures nécessaires pour remettre le processus de paix sur rails. Sans cela, les États-Unis n'auraient pas pu endosser un nouvel appui à la Mission d'observation des Nations Unies à ce stade. Mais un long chemin reste encore à parcourir.

Nous prions instamment le nouveau Gouvernement libérien de transition de tirer parti des mesures déjà prises pour rendre durable la paix réalisée jusqu'à présent. Cela exigera que toutes les parties s'engagent à trouver des solutions négociées aux problèmes qui se poseront inévitablement au cours de la mise en oeuvre de l'Accord de paix. L'embargo sur les livraisons d'armes au Libéria proclamé par le Conseil de sécurité doit être strictement appliqué. Les factions et le peuple libériens doivent, comme cela est réaffirmé dans la résolution adoptée aujourd'hui, se rappeler que l'appui continu de la communauté internationale, y compris la participation de la MONUL, dépend des preuves qu'elles donneront par des actes de leur volonté de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Par-dessus tout, il faut que toutes les parties respectent strictement le cessez-le-feu en cours actuellement.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui non seulement appuie les recommandations immédiates du Secrétaire général, mais jette également les bases de nouvelles modifications et améliorations de la MONUL et de ses relations avec l'ECOMOG. Nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera à la fin du mois d'octobre et nous avons l'intention d'examiner soigneusement les recommandations précises qu'il fera alors. Nous estimons qu'il serait prématuré d'apporter de nouvelles modifications, s'agissant notamment du nombre d'observateurs des Nations Unies, tant que le Conseil n'aura pas eu l'occasion d'examiner lesdites recommandations.

Le Libéria aura besoin de l'assistance continue de la communauté internationale pour rétablir le tissu social et institutionnel de sa société. Les États-Unis ont déjà fourni des millions de dollars au titre de l'aide humanitaire. L'ECOMOG, la force régionale de maintien de la paix, a également besoin d'une assistance pour pouvoir mieux s'acquitter de son mandat. Les États-Unis ont déjà versé 20 millions de dollars pour l'aider. Nous encourageons d'autres membres de la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire au peuple libérien et à ses voisins de sorte que le bourgeon fragile de la paix au Libéria s'épanouisse pleinement.

M. Henze (Allemagne) : Tout d'abord, quelques mots d'adieu adressés à l'Ambassadeur Mérimée. C'est avec beaucoup de regret que nous le voyons partir. Sa grande expérience, sa sagesse, nous ont beaucoup aidés dans nos travaux, pas seulement au Conseil. Nous lui souhaitons de trouver à Rome un paysage un peu moins agité que celui des Nations Unies, qui lui permette de partir en vacances sans crainte d'être rappelé dans la salle du Conseil.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'Allemagne a voté en faveur de la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 janvier 1996. Il y a des raisons d'espérer que le processus de paix fera des progrès importants d'ici cette date. Il faut espérer également que l'Accord d'Abuja s'avérera un fondement durable à un règlement de paix au Libéria.

La mise en place d'un Conseil d'État et le rétablissement d'un cessez-le-feu complet sont des premiers pas importants, dont nous nous félicitons. L'inclusion des dirigeants des parties en conflit dans le gouvernement provisoire devrait favoriser la poursuite du processus de paix.

L'aide internationale sera nécessaire pour appuyer le processus de paix, notamment dans le cadre de la démobilisation des unités armées, et pour rétablir le fondement économique nécessaire au développement du Libéria. Dans la mesure où la sécurité s'améliorera encore, une aide humanitaire accrue sera, espérons-nous, un facteur supplémentaire de stabilisation.

Les parties au conflit devront fournir d'autres preuves de leur sincère attachement au processus de paix en respectant strictement les engagements qu'elles ont pris en vertu de l'Accord d'Abuja. C'est à cette condition seulement que l'assistance internationale au processus de paix pourra être maintenue.

La poursuite du rôle des Nations Unies dépend donc également du rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité à la fin octobre, et de ses conclusions sur l'avenir des opérations de la MONUL. Mon gouvernement croit comprendre que le Conseil examinera alors les options qui s'offrent à la MONUL au Libéria, en tenant compte des progrès réalisés dans le processus de paix.

Pour terminer, mon gouvernement souhaiterait exprimer sa gratitude aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),

en particulier au Ghana et au Nigéria. En fin de compte, c'est leur volonté d'harmoniser leurs politiques à propos du Libéria qui a permis d'aboutir à l'Accord d'Abuja et au progrès que nous constatons aujourd'hui. Ils sont invités à poursuivre leurs efforts politiques et à honorer les engagements qu'ils ont pris en contribuant à l'effectif du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG). Cette attitude et une coordination améliorée avec la MONUL devraient apporter l'aide nécessaire dont a besoin le peuple du Libéria pour parvenir à la paix et à la réconciliation.

M. Thiebaud (France) : C'est avec satisfaction que ma délégation s'est prononcée en faveur du projet de résolution qui vient d'être soumis au vote du Conseil.

En effet, dans sa résolution 1001, du 30 juin 1995, le Conseil de sécurité avait posé des conditions extrêmement sévères auxquelles les parties libériennes devaient se soumettre rapidement si elles souhaitaient que les Nations Unies continuent de s'investir durablement dans le règlement du conflit au Libéria.

Au moment du vote de cette résolution, peu de pays pensaient, qu'après la reprise de la guerre civile, les différentes factions libériennes seraient capables de trouver un accord pour remettre le processus de paix sur les rails. La France avait alors fermement plaidé pour que du temps soit donné aux Libériens.

Les événements nous ont donné raison. Le 19 août 1995, les factions libériennes ont signé à Abuja un accord complet, couvrant toutes les demandes du Conseil de sécurité, qui permet d'envisager à nouveau sérieusement le retour à la paix dans ce pays qui venait d'entrer dans sa sixième année de guerre civile.

Il est toujours agréable à ma délégation de recevoir de bonnes nouvelles d'Afrique. Les événements qui viennent de se produire au Libéria nous conduisent à être à nouveau optimistes. À la suite de l'Accord d'Abuja, un cessez-le-feu est entré en vigueur. Le Conseil d'État a pu prendre ses fonctions. Un calendrier complet des différents points de l'Accord à mettre en oeuvre a été accepté. Enfin, le désengagement militaire des différentes factions serait, d'après nos informations, actuellement en cours.

Le Secrétaire général nous signale par ailleurs que des dizaines de milliers de réfugiés rentrent volontairement dans leur pays. Il est donc nécessaire, au-delà de la prolongation du mandat de la MONUL, que les Nations Unies s'impliquent davantage au Libéria.

Cette implication concerne d'abord l'opération des Nations Unies qui a été créée par le Conseil en 1993. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général envisage d'en augmenter les effectifs afin de veiller au respect des engagements pris par les factions libériennes à Abuja. Ma délégation attend également avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit remettre au Conseil sur la nouvelle conception des opérations de la MONUL, notamment dans la perspective de resserrer les relations entre cette dernière et l'ECOMOG.

Cette implication concerne aussi les aspects humanitaires. Nous nous félicitons à ce sujet que le Haut Commissariat pour les réfugiés ait décidé d'envoyer une mission sur place pour examiner les moyens logistiques nécessaires au retour des 850 000 personnes qui ont fui leur pays du fait de la guerre.

L'implication de la communauté internationale doit enfin toucher le domaine économique. L'application du règlement de paix devrait en effet, selon nous, être accompagné d'un engagement plus important des institutions financières internationales dont l'aide pourrait être notamment déterminante pour la mise en oeuvre des opérations de démobilisation des troupes, dont dépend la restauration de la paix.

Ma délégation souhaiterait, pour terminer, vivement remercier les pays qui se sont investis tout particulièrement pour que les Libériens ne soient pas abandonnés à eux-mêmes. Nous espérons que les perspectives qu'ouvre la signature des Accords d'Abuja permettront au peuple libérien de recouvrer sans plus attendre la voie de la démocratie, du progrès et du développement.

Qu'il me soit permis d'ajouter, Monsieur le Président, que je ne manquerai pas de transmettre à l'Ambassadeur Mérimée les propos très aimables que les membres du Conseil ont bien voulu lui adresser à l'occasion de son départ et les voeux qu'ils ont prononcés pour le succès de sa mission à Rome, et auxquels il sera bien évidemment très sensible.

M. Shkourko (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de Russie voudrait s'associer aux chaleureuses félicitations adressées au Représentant permanent de la France aux Nations Unies, l'Ambassadeur Mérimée, pour son affectation à Rome. Nous lui souhaitons tous les succès dans cette importante fonction.

Nous notons avec une profonde satisfaction que les parties libériennes ont enfin entendu les aspirations du

peuple du Libéria et les nombreux appels de la communauté internationale, et qu'elles se sont engagées dans une coopération constructive en vue de mettre un terme à six années d'une guerre fratricide, qui a infligé d'innombrables souffrances à la population de ce pays.

Nous saluons l'Accord signé récemment à Abuja, qui est manifestement une victoire du bon sens et un succès politique important des pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Organisation de l'unité africaine, et qui présente une grande importance pour la stabilisation de la situation au Libéria et dans la sous-région dans son ensemble. Il faut signaler que le processus, qui s'est engagé dans une dynamique positive vers un règlement pacifique au Libéria, est un excellent précédent pour la réussite d'efforts conjoints menés en Afrique par les Nations Unies et les structures régionales.

Il est d'une extrême importance que le processus de paix au Libéria bénéficie du soutien de tous les principaux dirigeants politiques du pays et qu'il s'appuie sur la sympathie de larges couches de la population, ainsi que sur la politique définie d'un commun accord par les États membres de la CEDEAO. Cela nous encourage plus que jamais à nourrir de grands espoirs quant au rétablissement de la paix au Libéria.

La résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité exhorte clairement les parties libériennes à respecter les obligations auxquelles elles ont souscrit et donne un vigoureux élan politique aux efforts réalisés pour faire progresser le processus de paix et la réconciliation nationale au Libéria.

Il faut en particulier renforcer l'efficacité de la coopération entre l'ECOMOG et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), qui est l'un des éléments clefs de la nouvelle approche des opérations des Nations Unies au Libéria. D'après ce que nous croyons comprendre, le Secrétaire général a l'intention de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité en octobre prochain un rapport sur les paramètres fondamentaux de ce concept. La formulation de ce concept, y compris les aspects du soutien financier, matériel et technique de la communauté internationale au processus de paix au Libéria, requiert, croyons-nous, une approche réaliste et pondérée qui se fonde sur les dispositions des résolutions précédentes du Conseil de sécurité.

La délégation russe est fermement convaincue qu'un règlement politique durable et la réconciliation nationale ne peuvent être imposés par la force, ni au Libéria ni ailleurs.

La clef du succès du processus de paix au Libéria est entre les mains des Libériens eux-mêmes. Nous osons espérer que les dirigeants actuels de ce pays auront suffisamment de volonté politique et de sagesse pour faire sortir leur peuple, par des efforts communs, du cercle vicieux de la violence et des effusions de sang. La tâche de la communauté internationale est, à notre avis, de fournir l'appui et la coopération appropriés.

Mme Cañas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voudrait, elle aussi, souhaiter plein succès à l'Ambassadeur Mérimée dans son nouveau poste à Rome, et l'assurer que sa présence aux travaux du Conseil de sécurité nous manquera.

Nous avons constaté avec plaisir les événements politiques qui ont lieu eu égard à la situation au Libéria et qui ont abouti à la signature de l'Accord d'Abuja, à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et à la mise en place du Conseil d'État.

Nous savons que ce n'est pas le premier accord signé par les parties libériennes, et nous nous souvenons des échecs passés. Toutefois, nous sommes convaincus que les nouvelles circonstances qui entourent ce nouvel accord — à savoir, la participation directe des dirigeants des factions au Conseil d'État, la nouvelle attitude manifestée par celles-ci et la concertation des politiques des pays voisins au sujet du Libéria — font apparaître une nette différence entre l'Accord d'Abuja et les accords précédents.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Gouvernements ghanéen et nigérian pour leur participation active à la conclusion de l'Accord d'Abuja. Ce premier pas indispensable qui a été franchi après tant d'années et tant de violence doit être consolidé et maintenu, afin que la tenue d'élections démocratiques au Libéria l'année prochaine puisse réellement avoir lieu.

Il ne fait aucun doute que la responsabilité finale du succès de cette nouvelle approche incombe avant tout aux Libériens eux-mêmes et dépend de leur comportement. Néanmoins, nous pensons que l'appui de la communauté internationale contribuera au succès des efforts difficiles déployés pour parvenir à une paix durable au Libéria.

C'est dans le cadre de cet appui que nous estimons indispensable le maintien et le renforcement progressif de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). C'est pour cela que nous appuyons la prorogation de son mandat pour une durée de quatre mois, l'augmentation du nombre des observateurs militaires et le

réexamen de sa conception des opérations afin de pouvoir l'ajuster aux circonstances nouvelles et d'y inclure les aspects relatifs au désarmement et à la démobilisation.

L'exécution du mandat de la MONUL est intimement lié à la capacité du Groupe de contrôle de la CEDEAO de pouvoir s'acquitter de son propre mandat et de garantir la sécurité. C'est pourquoi nous espérons que la prochaine conférence d'annonce de contributions que le Secrétaire général doit convoquer pour obtenir les ressources nécessaires à l'ECOMOG et faire face à d'autres besoins qui sont d'une importance cruciale pour faire avancer le processus de paix, fera l'objet d'une réponse prompte et généreuse de la part de la communauté internationale.

Nous tenons également à souligner à quel point il importe pour nous de renforcer le plus possible la coordination entre la MONUL et l'ECOMOG, ce qui constituera une expérience positive de coopération entre les Nations Unies et une organisation régionale.

Au cours des quatre prochains mois, les parties libériennes devront s'attacher à traduire dans les faits les processus difficiles de désengagement, de désarmement et de démobilisation de leurs forces et leur réintégration dans la vie civile. C'est pourquoi nous estimons que ces mesures doivent pouvoir compter sur l'appui de l'Organisation. Néanmoins, les dirigeants libériens doivent bien comprendre qu'un nouveau manquement au respect des engagements qu'ils ont pris, conduira inévitablement à une révision de cet appui.

La situation humanitaire — qui est particulièrement difficile — le respect des droits de l'homme — qui ne tolère ni renoncements ni dissimulations —, et la capacité effective, impartiale et professionnelle de la police locale sont autant de questions importantes qui devront être traitées en priorité et pour lesquelles nous appuierons également les efforts destinés à concrétiser l'engagement et l'appui de la communauté internationale.

M. Arkwright (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Tout comme d'autres orateurs avant moi, et au nom de toute la délégation britannique, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Mérimée, avec lequel nous avons tous travaillé en très étroite collaboration, et dont la contribution aux travaux du Conseil de sécurité est incommensurable. Nous lui souhaitons bon voyage et bonne chance à Rome.

La résolution que nous venons d'adopter marque, nous l'espérons, un tournant pour le peuple libérien martyr.

L'Accord d'Abuja signé le mois dernier donne des motifs d'optimisme prudent. Les perspectives de paix au Libéria semblent être meilleures qu'elles ne l'ont jamais été depuis le déclenchement de la guerre. Ma délégation se félicite en particulier de la mise en place d'un Conseil d'État largement représentatif et de la présence à Monrovia de représentants de toutes les factions libériennes.

Nous sommes néanmoins préoccupés par les rapports récents faisant état de violations du cessez-le-feu, et nous invitons toutes les parties à le respecter.

La décision du Conseil de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 janvier 1996 donnera aux factions le temps de faire la preuve de leur attachement à l'Accord d'Abuja. Il est essentiel qu'elles profitent de cette période limitée pour montrer clairement leur engagement en faveur d'une paix véritable, en mettant en oeuvre les dispositions d'Abuja relatives au désarmement et à la démobilisation et les premières mesures destinées à la tenue d'élections libres et justes en 1996.

Ma délégation se félicite de la décision du Secrétaire général d'augmenter immédiatement le nombre des observateurs militaires de la MONUL. Nous espérons qu'ils seront déployés dès que possible. Nous attendons avec intérêt la présentation par le Secrétaire général d'une nouvelle conception des opérations de la MONUL. Comme il le reconnaît, une coopération meilleure et efficace entre la MONUL et le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) sera la clef du succès des deux missions. Nous nous félicitons donc de la constitution par la MONUL, conjointement avec l'ECOMOG, le gouvernement de transition et les organismes de développement, d'une équipe spéciale afin de recommander des moyens de progresser dans les domaines cruciaux du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants dans la vie civile.

Si la principale responsabilité de la reconstruction du pays repose sur le peuple libérien, la communauté internationale aura un rôle important à jouer. Nous la prions instamment d'aider les Libériens à s'aider eux-mêmes. Le Gouvernement britannique jouera son rôle. Mais la poursuite de l'appui international dépendra de la suite des progrès politiques et du maintien du cessez-le-feu. L'expérience amère du passé a montré la fragilité des efforts de paix au Libéria. L'Accord d'Abuja représente la meilleure occasion de paix depuis longtemps. Nous invitons instamment le peuple libérien à saisir cette occasion de mettre fin aux souffrances qu'il endure depuis trop longtemps.

Je voudrais, pour terminer, rendre hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial, et à tout le personnel de la MONUL, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et notamment à son Président, M. Rawlings. L'Accord d'Abuja est un bon exemple de l'efficacité des efforts concertés déployés au plan régional pour promouvoir la paix et la stabilité. Il reste maintenant à le mettre en oeuvre.

M. Bakuramutsa (Rwanda): Ma délégation voudrait souhaiter à S. E. l'Ambassadeur Mérimée plein succès dans son nouveau poste à Rome. À travers divers contacts, nous avons pu constater et apprécier ses remarquables qualités humaines et ses compétences diplomatiques. Ma délégation lui souhaite un bon voyage.

Ma délégation voudrait d'abord remercier le Secrétaire général de son douzième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Nous trouvons son contenu positif et très encourageant en ce qui concerne l'évolution de la situation actuelle au Libéria. Ma délégation se réjouit du succès des pourparlers d'Abuja qui ont abouti à la signature d'un accord par toutes les parties et à la création d'un nouveau Conseil d'État pour une durée d'un an jusqu'à la tenue des élections. À ce sujet, nous tenons à féliciter les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont réussi à faire asseoir les différents antagonistes à la même table en vue de la création de ce Conseil d'État.

Ma délégation tient à féliciter également l'ECOMOG, qui a réussi à maintenir la paix malgré l'ampleur du conflit et le peu de moyens mis à sa disposition. Le conflit au Libéria et les démarches entreprises pour la constitution du Conseil d'État sont une preuve de plus de la capacité des organisations africaines régionales et sous-régionales à pouvoir mettre fin aux conflits dans la région.

Ma délégation est convaincue que les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, ne sont pas capables de mettre fin au conflit dans la région sans l'implication et la participation des organisations africaines régionales et sous-régionales. C'est pourquoi nous recommandons vivement la coopération entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat et les organisations régionales africaines.

Bien que les Nations Unies fonctionnent au sein d'un système à tendance occidentale, l'Afrique reste un continent qui a été caractérisé au cours des siècles comme un continent de dialogue, et il est importe que le Conseil de sécurité le traite comme tel. Il importe que du temps soit

accordé aux antagonistes afin de se réunir pour négocier et résoudre leurs problèmes. C'est pourquoi les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ECOMOG ont réussi à mettre en place et à réaliser ce qui semblait impossible, malgré le peu de moyens logistiques et les difficultés économiques. Les Nations Unies et la communauté internationale ont l'obligation morale d'aider l'ECOMOG à mener à bien sa tâche. Nous nous réjouissons que le Conseil de sécurité ait accepté de proroger le mandat de la MONUL pour qu'elle continue à participer au processus de paix au Libéria.

On ne peut parler de la paix au Libéria sans parler du développement. La démobilisation de plusieurs dizaines de milliers de combattants, parmi lesquels des enfants, nécessite un effort économique énorme pour englober les forces actives dans le secteur économique et assurer la scolarisation des enfants. Cette démobilisation devrait être financée par la communauté internationale afin d'éviter de nouveaux recrutements parmi les personnes démobilisées pour d'autres aventures guerrières.

Nous sommes d'accord avec les recommandations du Secrétaire général en ce qui concerne la participation de la MONUL à la démobilisation et au désarmement, mais aussi à la définition des axes socio-économiques dans lesquels les combattants démobilisés devraient s'intégrer. Nous partageons entièrement sa recommandation en ce qui concerne les forces de la police nationale pour maintenir l'ordre public et la paix, et créer un état de droit.

Nous recommandons vivement la fourniture d'un appui financier à l'ECOMOG pour qu'il puisse maintenir la paix à travers tout le pays, veiller au respect de l'Accord d'Abuja et assurer le bon fonctionnement du nouveau Conseil d'État qui vient d'être mis en place.

Pour terminer, nous voudrions, Monsieur le Président, vous demander en votre qualité d'actuel Président du Conseil de sécurité, et à tous vos successeurs à la présidence d'ici au mois de décembre, de réaliser le voeu d'un des membres du Conseil de sécurité : éliminer les pays africains de l'ordre du jour du Conseil de sécurité avant la fin de l'année 1995. Avec le concours de tous, c'est possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

L'accord intervenu entre les forces libériennes à Abuja le 19 août marque un tournant dans la crise libérienne. Le

Gouvernement italien remercie le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali et son Représentant spécial au Libéria, de leur importante contribution et de leur appui à la conclusion de l'Accord. Nous espérons qu'il aboutira à un règlement définitif de la crise profonde qui a dévasté le pays durant les six dernières années.

La guerre a prélevé un lourd tribut sur le pays : 150 000 personnes ont perdu la vie dans le cycle interminable de la violence; 800 000 personnes ont été obligées de quitter le pays. Mais la prise de conscience croissante de l'inutilité totale de six années de guerre, les souffrances et la lassitude de la population, et l'impasse où se trouvaient les factions, ont jeté les bases d'un accord.

Nous souscrivons au point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport selon lequel les perspectives de paix sont peut-être meilleures maintenant qu'elles ne l'ont jamais été depuis le déclenchement de la guerre civile. Les principaux dirigeants politiques participent directement au Conseil d'État. Les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont coordonné leurs politiques en ce qui concerne le Libéria, facteur qui, à notre avis, a essentiellement contribué à rendre possible la conclusion de

l'Accord de paix. Le crédit en revient avant tout au Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, et au Nigéria, qui a accueilli les pourparlers.

Le délai d'exécution des différentes étapes de l'Accord du 19 août est bref et réaliste. Le désengagement, le désarmement et la démobilisation des troupes sont d'une importance cruciale, de même que la réintégration des ex-combattants dans la vie civile.

Nous sommes également encouragés de ce qu'il est fait état dans le rapport du Secrétaire général d'un accroissement notable des activités d'assistance humanitaire. L'infrastructure économique du pays doit être reconstruite de façon que le Libéria puisse de nouveau utiliser pleinement ses abondantes ressources naturelles. La communauté internationale devrait fournir l'assistance nécessaire pour aider le Libéria à s'engager sur la voie du relèvement.

Pour terminer, nous espérons sincèrement que l'évolution de la situation au cours des prochains mois et la consolidation du processus de réconciliation nationale, qui n'en est qu'à ses débuts, nous permettront de retirer une fois pour toutes le Libéria de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 14 h 10.